Council Member Inquiry/Motion Form Demande de renseignements d'un membre du Conseil /Formulaire de motion

From/Exp.: Date: File/Dossier:

Councillor / conseiller 12 October / 12 octobre

P. Clark 2011 28-11

To/Dest.:

Deputy City Manager, City Operations / Directeur municipal adjoint, Opérations municipals

Subject/Objet: Parking Meter Cards/ Cartes pour les parcomètres

Inquiry

Parking Meter Cards are no longer available and it has been several months of promises that are not being met to provide them. Can we determine why this service has been discontinued?

Demande de renseignements

Les cartes de stationnement ne sont plus disponibles. On nous en promet de nouvelles depuis plusieurs mois, en vain. Pourrions-nous savoir pourquoi ce service a été abandonné?

Response

Response to be listed on the Transportation Committee Agenda of November 2 and the Council Agenda of November 9, 2011.

The City of Ottawa Parking Card Program was implemented to provide customers with an alternative to paying with coins at the City's 4000+ single-space parking meters. Sales of the parking cards in 2009 represented approximately 1.4% of gross parking revenue at the City's on-street and off-street facilities during that year.

During 2010, sales of the cards were suspended as the City transitioned to Pay & Display machines in response to customer interest in paying by credit card and because replacement parking cards were no longer available from suppliers. It was intended that a new replacement parking card would be launched after Pay & Display was fully implemented by the end of 2010. However, since implementing Pay & Display, staff have been monitoring credit card transaction rates recognizing that a significant number of

parking card customers would likely transition to credit card use. Staff have also been issuing refunds for outstanding balances on the previous parking card when requested by customers, many of whom may have converted to using their credit card.

By September 2011, credit card use has grown rapidly and now represents approximately 39% of all transactions (measured by revenue) and is expected to continue to grow substantially. Additionally, the City will be launching a Pay by Phone system in Q1 2012 to further respond to customers' growing interest in this method of payment. Pay by Phone will allow customers to initiate and extend their parking time using a mobile device, landline, or the Internet, giving customers even more parking payment methods. Further, the system will incorporate Near Field Communication (NFC) technology that allows customers who have their credit card information stored in their NFC smart phones to pay for purchases by simply waving their phones near or tapping them on a reader.

Given that customer adoption rates for credit card and the Pay by Phone system are anticipated to represent the vast majority of all parking payment transactions, launch of a new parking smart card is on hold and will be further reviewed after the launch of the Pay by Phone system to evaluate interest levels and the viability of the program. In the interim, staff will continue to provide refunds for outstanding balances on the previous parking card to all customers who request one. This information will be communicated through the City's parking web page and the on counter cards at the City's Client Service Centres.

Other options that are currently available for the public and businesses include:

• Business Identity Card Annual Parking Permit

The Business Identity Card Annual Parking Permit Program is limited to business-related pickups or deliveries in the City of Ottawa.

- \rightarrow The cost per year is \$108 + HST.
- ➤ The cost for a replacement Permit Identity Card cost is \$10 + HST.

A Business Identity Card Annual Parking Permit is valid only for the purposes of active pickup or delivery service not exceeding 15 minutes in a No Parking Zone or a Loading Zone. A permit holder must otherwise conform to City of Ottawa traffic and parking by-laws. For additional information:

http://www.ottawa.ca/residents/parking/permits/small_business_permit_en.html

Tokens

Tokens can be utilized at all surface parking machines. The City's new parking machines issues receipts for token users. Tokens can be purchased at the City Hall, Ben Franklin and Centrum client service centres.

Réponse

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des transports prévue le 2 novembre et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le 9 novembre 2011.

Le programme des cartes de stationnement de la Ville d'Ottawa a été mis en œuvre pour permettre aux clients de payer leur stationnement autrement qu'avec des pièces dans plus de 4 000 parcomètres d'une place. En 2009, les ventes de ces cartes ont permis à la Ville de collecter 1,4 p. cent des recettes de stationnement brutes tirées des stationnements sur rue et hors voirie.

En 2010, la Ville a décidé de suspendre la vente de cartes de stationnement et de passer aux distributrices Payez et Affichez compte tenu de l'intérêt manifesté par les clients pour le paiement par carte de crédit et du fait que les cartes de stationnement n'étaient plus offertes par les fournisseurs. La municipalité comptait lancer de nouvelles cartes de stationnement fin 2010, une fois le système Payez et affichez pleinement mis en œuvre. Cependant, le personnel a examiné les taux de transaction des cartes de crédit depuis lors et reconnu qu'un nombre significatif de clients des cartes de stationnement adopterait probablement le paiement par carte de crédit. Les clients qui en ont fait la demande se sont vu rembourser les soldes des anciennes cartes de stationnement non utilisés par la municipalité, bon nombre d'entre eux ayant probablement décidé d'employer leur carte de crédit.

L'utilisation des cartes de crédit, qui a beaucoup augmenté en septembre 2011, représente aujourd'hui approximativement 39 p. 100 de toutes les transactions (mesurées en fonction des recettes) et devrait continuer à afficher une croissance importante. Par ailleurs, la Ville lancera un système de paiement par téléphone au premier trimestre 2012 afin de répondre à l'intérêt accru des clients pour cette méthode de paiement. La fonction Payez par téléphone permettra aux clients de commencer et de prolonger la durée de leur stationnement à l'aide d'un appareil mobile, d'un réseau fixe ou d'Internet, et de proposer aux clients encore plus de méthodes de paiement pour le stationnement. Qui plus est, le système intègrera la technologie Near Field Communication (NFC) qui permet aux clients ayant sauvegardé les renseignements de leurs cartes de crédit dans un téléphone intelligent NFC de régler leurs achats en approchant leur téléphone du lecteur ou en les tapotant contre.

Étant donné que les taux d'adoption des cartes de crédit par les clients et le système de paiement par téléphone devraient représenter la grande majorité de toutes les transactions de paiement du stationnement, le lancement d'une nouvelle carte de stationnement intelligente a été arrêté et sera réévalué une fois que le système de paiement par téléphone sera en place, et ce, afin d'évaluer l'intérêt et la viabilité du programme. Dans l'intervalle, la municipalité continuera à rembourser les soldes des anciennes cartes de stationnement non utilisés à tous les clients qui en feront la demande. Ces renseignements seront communiqués au moyen de la page Internet sur les stationnements de la Ville et sur les

cartes placées sur les comptoirs des Centres du service à la clientèle de la Ville.

Le public et les entreprises peuvent également se prévaloir des options suivantes :

- <u>Permis de stationnement annuel et carte d'identité pour entreprise</u>
 Le programme de stationnement annuel et de carte d'identité des entreprises est offert seulement pour les cueillettes et les livraisons commerciales dans la Ville d'Ottawa.
 - ➤ Le coût est de 108 \$ + TVH.
 - Le coût de remplacement d'une carte d'identité est de 10 \$ + TVH.

Un permis de stationnement annuel et la carte d'identité des entreprises sont valides uniquement pour la cueillette et la livraison et permettent à leur détenteur de se stationner 15 minutes au maximum dans une zone de stationnement interdit ou de chargement. Le détenteur doit en tout temps respecter tous les autres règlements de la Ville d'Ottawa visant la circulation et le stationnement. Pour obtenir des renseignements complémentaires, consultez le site : http://www.ottawa.ca/residents/parking/permits/small-business-permit_fr.html

Jetons

Tous les appareils de stationnement en surface acceptent les jetons. Les nouvelles distributrices de la Ville émettent également des reçus pour les utilisateurs de jetons. Les jetons s'achètent à l'Hôtel de Ville ou au Centre du service à la clientèle Place Ben Franklin ou boulevard Centrum.